

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

Nombre de Conseillers en exercice	: 15	L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à 18 H 00,
présents	: 12	le Conseil municipal de la Commune de SAINT-BRICE,
votants	: 14	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
		à la Mairie, sous la présidence de M. TESSENDIER Jean-Claude – Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10/03/2016.

Présents (12) : M.TESSENDIER (Maire), Mme BOUILLON, M. TRICOIRE, Mme MACHET, M. BOURINET (Adjoint au Maire), Mme ANDRIAMASOANDRO, Mme SAVARIAU, Mme FAGOT, Mme GABORIT, M.BIROLLEAU, M. JUILLET, M. OUVRARD (Conseillers municipaux)

Absents excusés (2) Mme ROUBY (a donné pouvoir à M. BIROLLEAU), M. RAINAUD (a donné pouvoir à Mme MACHET)

Absent (1) : M. BOISSEAU

Mme BOUILLON est nommée secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29/02/2016.

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des résultats,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2015, qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes de fonct. réalisées	:	752 174.99
Restes à réaliser en recettes	:	0.00
Dépenses de fonct. réalisées	:	730 724.91
Restes à réaliser en dépenses	:	0.00
Résultat de l'exercice	:	+ 21 450.08
Report excédent antérieur	:	0.00
Résultat de clôture à affecter	:	+ 21 450.08

Section d'investissement :

Recettes d'invest. réalisées	:	122 944.31
Restes à réaliser en recettes	:	0.00
Dépenses d'invest. réalisées	:	76 669.83
Résultat de l'exercice	:	+ 46 274.48
Report excédent antérieur	:	- 34 637.42
Résultat de clôture	:	+ 11 637.06
Restes à réaliser en dépenses	:	- 15 161.90
Besoin de financement	:	- 3 524.84

Il demande à Monsieur Yves TRICOIRE, 2^e adjoint au maire, désigné comme Président de séance, de bien vouloir présider la séance et de procéder au vote et demande à Monsieur le Maire Jean-Claude TESSENIER de se retirer au moment du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015, tel qu'il a été présenté.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de : 21 450,08 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide l'affectation des résultats suivante pour l'exercice 2016 :

Section de Fonctionnement :

Compte 002 (recettes de fonctionnement) : 17 925,24 €

Section d'Investissement :

Compte 1068 (recettes d'investissement) : **3 524,84 €**

Pour mémoire, la commune reprend, dans son budget primitif 2016, le résultat transféré du SIVU VAL DE SOLOIRE, suite à sa dissolution au 31/12/2015, pour un montant de 6 823,63 €, qui sera à rajouter au BP au résultat de la commune, soit un montant total au Compte 002 (recettes de fonctionnement) de : **24 748,87 €.**

4 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire présente la situation financière de la commune aux membres du Conseil municipal et soulève la nécessité de contracter une ligne de trésorerie afin de financer les besoins prévus dans le budget 2016.

Il rappelle également les termes de la délibération, prise le 30/03/2014, énumérant les délégations accordées au Maire, notamment celle portant sur la réalisation des emprunts et opérations financières

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de demander une ouverture de crédit, dite ligne de trésorerie, d'un montant maximum de 50 000 € (cinquante mille euros).
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires auprès des établissements bancaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses :

D.O.B. (Débat d'Orientations Budgétaires).